

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
9 mai 2001  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-sixième session**  
Point 169 de la liste préliminaire\*  
**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 9 mai 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur un incident d'une extrême gravité qui s'est produit cette semaine au large de la côte israélienne.

Ce dimanche 6 mai 2001, la marine israélienne a intercepté un bateau chargé de grandes quantités d'armes, en provenance du Liban et se dirigeant vers la bande de Gaza. Se trouvaient à bord 50 roquettes Katioucha de 107 mm d'une portée de 8,5 km, 4 missiles antiaériens SA-7 « Strella » d'une portée de 4 km, 20 tubes lance-grenades, 120 grenades antichar, 2 mortiers de 60 millimètres et 98 obus de mortier, 70 mines, 30 fusils d'assaut Kalashnikov et quelque 13 000 cartouches de 7,62 mm. La détention de ces armements par l'Autorité palestinienne, outre qu'elle constituerait une violation flagrante des accords signés entre les parties, permettrait une grave escalade de la violence. En effet, des roquettes Katioucha lancées de l'intérieur des territoires de l'Autorité palestinienne peuvent causer des dégâts dévastateurs dans les grandes agglomérations israéliennes.

Les membres de l'équipage du bateau ont fait savoir aux autorités israéliennes que la source des armes et autres matériels militaires était le Front populaire pour la libération de la Palestine. Or, la présence minimale de cette organisation dans la bande de Gaza indique à coup sûr que les armes étaient destinées à d'autres groupes liés à la direction palestinienne qui sont les seuls à être dotés de la capacité opérationnelle de distribuer ces armes à des personnes entraînées capables de les utiliser. Les membres de l'équipage ont également indiqué qu'ils avaient pour seule instruction de mettre à l'eau les armes, soigneusement emballées dans des fûts étanches, à un endroit désigné proche de la côte de Gaza, après quoi les services de sécurité palestiniens dépêcheraient des embarcations pour les récupérer.

\* A/56/50.

Cet incident s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'agression et des actes de terrorisme palestiniens visant des civils israéliens. Ce matin, les corps de deux jeunes Israéliens, tous deux âgés de 14 ans, ont été découverts dans les cavernes du Haritoun, à proximité de la localité de Teqoa. Les deux adolescents avaient entamé hier une randonnée d'une journée dans la région et, ne les voyant pas revenir, leurs parents avaient alerté les autorités, qui ont entrepris des recherches. Selon les premières indications, les deux jeunes garçons ont été tués à coups de pierres et à l'arme blanche.

Hier matin, le 8 mai 2001, Arieh Arnaldo Leon Agranionic (48 ans) a été assassiné par des terroristes alors qu'il assurait la garde de l'exploitation agricole Binyamin, un poste avancé situé à quelques kilomètres à l'est de la localité d'Itamar. Les terroristes l'ont abattu à bout portant à la Kalashnikov, après quoi ils se sont emparés de son fusil M-16 et ont regagné à pied un véhicule qui les attendait. Un groupe dénommé « Brigade Hassan Kadi » a revendiqué cet assassinat.

Le mardi 8 mai 2001, vers 2 heures du matin (heure locale), Aryeh Orlanda, résident de Ma'ale Israel, a été découvert assassiné près des limites de la localité. Il avait été touché par plusieurs balles et frappé de plusieurs coups de couteau et des traces de pas découvertes à proximité des lieux du crime conduisent à un village palestinien proche.

Le dimanche 6 mai 2001, cinq personnes ont été blessées par l'explosion d'une bombe à proximité d'un arrêt d'autobus dans la ville de Petah Tikva. L'engin, rempli de clous afin de provoquer le maximum de dégâts, avait été déposé dans une poubelle entre l'arrêt d'autobus et une boulangerie. L'explosion a été provoquée peu après 7 heures (heure locale), heure à laquelle de nombreuses personnes devaient se trouver à l'arrêt d'autobus pour se rendre au travail.

Ces incidents ne sont que les derniers d'une série d'attaques palestiniennes qui ont été décrites en détail dans mes lettres datées des 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Venant s'ajouter à la saisie d'armes, ces incidents laissent présager une situation de plus en plus instable. Israël tient l'Autorité palestinienne responsable de ces attentats terroristes ainsi que de l'introduction en fraude d'armes en violation des accords signés, étant donné qu'elle persiste à refuser de prendre des mesures à l'encontre d'organisations terroristes, qu'elle encourage la violence en libérant des détenus condamnés pour terrorisme et en faisant participer directement des organes des services de sécurité palestiniens à la préparation et à l'exécution d'attaques contre des Israéliens. Nous engageons la direction palestinienne à se défaire de son attitude d'agression et à réfréner les éléments terroristes qui opèrent quasiment en toute liberté et impunité dans le territoire sous son contrôle.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 179 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Yehuda **Lancry**

---